

tement à périodes échelonnées à échéances plus ou moins distantes, en plaçant le premier traitement au seuil même de la maladie et en le continuant méthodiquement pendant les deux premières années sous forme d'une série de cures mercurielles vigoureuses, car il convient, comme l'a dit M. Taylor, de casser d'emblée les reins à la maladie."

Eh bien, Messieurs, je ne crois pas le serum de Marmorek, envers la tuberculose, plus spécifique que le mercure envers la syphilis, mais je le crois aussi efficace, à condition que l'on commence le plus tôt possible, dès le premier symptôme éveillant le doute dans votre esprit. N'attendez pas par dilettantisme clinique d'avoir les signes de certitude, car ce serait autant de temps de perdu, temps dont les semaines pèsent lourdement sur l'avenir de votre malade. Et s'il s'améliore, s'il guérit même, ou en présente toutes les apparences, ne le considérez pas plus guéri que vous ne considérez comme guéri un syphilitique dont les accidents secondaires ont cédé à votre traitement.

C'est en multipliant les observations, bonnes ou mauvaises, favorables et défavorables, que nous arriverons à connaître, j'en ai la certitude, la façon la plus naturelle et la plus utile de donner le sérum de Marmorek à nos malades en puissance de tuberculose. Et je saisis cette occasion pour féliciter tout particulièrement notre confrère le Dr Cloutier de Cedar Hall, qui a eu l'honnêteté et l'intelligence scientifique de publier un cas défavorable au sérum, sans se laisser décourager par un échec à la première tentative qu'il faisait je crois du sérum de mon ami Marmorek.

Intérêts professionnels

LA LOI DE 5 ANS DEVANT LE PARLEMENT

Le Bureau médical de la Province de Québec vient de se faire battre devant la Législature provinciale. Par un vote de 26 contre 37, les députés ont refusé de porter les études médicales dans cette province à cinq années.

Le Bureau médical actuel avait été élu sur cette question, toutes les sociétés médicales sans exception avaient voté en faveur d'un cours d'étude de cinq ans, les 3 Facultés de médecine, les autorités de nos deux universités, Laval et McGill, étaient d'avis qu'à notre époque 5 ans étaient nécessaires pour faire d'un étudiant, un médecin capable, et cependant, malgré cette unanimité, contre le désir si explicitement formulé par la profession toute entière, la loi n'a pas été votée.

Il y a plus : le premier ministre l'Honorable M. Gouin, était en faveur de la loi, et l'a appuyée de sa parole et de son vote, MM. Leblanc et Tellier, chefs de l'opposition, l'ont soutenue, le Conseil Législatif à l'unanimité a voté en faveur de la loi, et cependant l'Assemblée Législative, la semaine dernière, a trouvé une majorité de 11 voix pour refuser, malgré l'éloquent discours du Dr Lemieux, ce que lui demandait le Premier Ministre, les chefs de l'opposition, le Conseil Législatif et la profession médicale toute entière par la voix du Bureau médical de la Province. Il faut être juste et rendre à César ce qui appartient à César, l'unanimité du corps médical n'était pas absolue, un médecin, député de Montcalm, le Dr Bissonnette, a voté contre. Cette exception valait la peine d'être notée. Au demeurant voici les noms de ceux qui ont pris part au vote. Nos lecteurs ne seront peut-être pas mécontents de les connaître. Ont voté pour : MM. Champagne, des Deux-Montagnes ; Dr Côté, de Saint-Sauveur ; Dr Daignault, de Bagot ; Décarie, d'Hochelaga ; Dr Fiset, de Saint-Maurice ; Gauthier, de l'Assomption ; Gouin, de Montréal ; Dr Jobin, de Québec ; Lafontaine, de Verchères ; Leblanc, de Laval ; Dr Lemieux, de Gaspé ; Mackenzie, Marchildon, de Nicolet ; Morin, de St-Hyacinthe ; Dr Morisset, de Dorchester ; Ouellotte, de Yamasku ; Panet, de Portneuf ; Dr Pelletier, de Sherbrooke ; Smith, Tellier, de Joliette ; Tessier, de Rimouski ; Tessier, de Trois-Rivières ; Turgeon, de Bellechasse ; Walker, Walsh, de Montréal ; Weir, d'Argenteuil.

Ont voté contre : MM. Benoit, Bernard, Dr Bissonnette, de Montcalm ; Bissonnet, de Stanstead ; Blanchard, Cardin, Caron, de Matane ; Caron, de l'Islet ; Cherrier, d'Auteuil, Delâge, Dion, Dorris, Dupuis, Gendron, Giard, Girard, Gosselin, Kaine, Kelly, Lacombe, Laferté, Lafon-